

**DÉLIBÉRATION****COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE  
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le treize décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le sept décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

**PRÉSENTS** : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Olivier CADIOT, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Madame Catherine HAMON, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

**EXCUSÉS** : Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Nicolas LEDUC, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS

**ABSENTS** : Madame Valérie VÉRON, Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Madame Sophie GILLOT

Nombre de conseillers

En exercice.....	33
Présents.....	25
Votants .....	25

DCM n°221/2022 - T221 - 1.1.9

**Atelier municipal de BONNOEUVRE - acquisition  
d'un tracteur compact - marché public de  
fournitures - attribution**

Rapporteur : Madame HAMON

Par délibération numéro 147/2022 en date du 18 juillet 2022, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché public de fournitures portant sur l'acquisition d'un tracteur compact.

Sur avis de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunie le 04 octobre 2022, une première consultation, lancée le 22 juillet 2022 auprès de cinq entreprises identifiées, a été déclarée sans suite pour raison économique (absence de concurrence).

Une deuxième consultation a été lancée sur le profil acheteur de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE le 24 octobre 2022 avec une date limite de remise des offres fixée au 16 novembre 2022 à 20 heures 00.

Les critères d'analyse des offres ont été fixés de la façon suivante :

Critères et sous-critères	Pondération
Critère 1 - Prix des prestations	50%
Critère 2 - Valeur technique de l'offre	50%
<i>Sous-critères pour la valeur technique</i>	
2-1 - Qualité du matériel par rapport au besoin (selon les caractéristiques techniques du matériel et essais)	35%
2-2 - Engagement sur les délais de livraison (selon les délais renseignés dans l'acte d'engagement)	10%
2-3 - Garantie et services après-vente	5%

L'analyse des offres a été soumise à l'avis de la commission communale « Marchés à procédure adaptée » le 29 novembre 2022. Ladite commission a émis un avis favorable pour retenir le classement des offres proposé.

En application de ce classement, l'offre la mieux-disante est celle remise par la société VERT LEM de SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC (44) d'un montant de 35 011,42 euros HT, soit 42 013,70 euros TTC. Le montant de la reprise du tracteur tondeuse de la marque KUBOTA mis en circulation en août 2004 s'élève à 2 000,00 euros TTC.

*Vu l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,*

*Vu la délibération numéro 147/2022 en date du 18 juillet 2022 actant le lancement d'une consultation d'entreprises en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique pour le marché relatif à l'acquisition d'un tracteur compact,*

*Considérant le règlement intérieur des marchés publics de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE,*

*Considérant les crédits ouverts sur le compte 215731-8200 de la section investissement du budget 2022 de la commune,*

*Sur avis des membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 29 novembre 2022,*

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **SUIT** l'avis émis par les membres de la commission communale « Marché à procédure adaptée » réunis le 29 novembre 2022 ;
- **RETIENT** le classement des offres tel que proposé dans le rapport d'analyse des offres ;
- **ATTRIBUE** le marché à la société VERT LEM de SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC (44) pour un montant de 42 013,70 euros TTC ;
- **PRENDRE ACTE** que le montant proposé par la société VERT LEM de SAINT-ÉTIENNE-DE-MONTLUC (44) pour la reprise d'un tracteur tondeuse de la marque KUBOTA, mis en circulation en août 2004, s'élève à 2 000,00 euros TTC ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer le marché correspondant et pour prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibération publiée le 22 décembre 2022

**Le Maire,  
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,  
Sophie GILLOT**



Envoyé en préfecture le 21/12/2022  
Reçu en préfecture le 21/12/2022  
ID : 044-200078079-20221213-DCM221\_2022-DE